



## **MODE D'EMPLOI DE LA TELEINSCRIPTION**

⇒ Pour votre préinscription, veuillez lire attentivement les consignes suivantes.

### **Introduction**

Avant tout, il est nécessaire de vérifier que vous remplissez toutes les conditions pour être autorisé à concourir.

En cochant la case en bas de page, vous attesterez avoir pris connaissance de la présente information.

Votre préinscription en ligne ainsi que toutes les données saisies sont automatiquement retranscrites et reprises au sein de votre formulaire d'inscription finalisé.

### **Prérequis techniques**

Avant de commencer le téléchargement, lisez bien ces consignes et assurez-vous que votre poste de travail soit compatible avec les exigences techniques que cette procédure requiert. La procédure mise à disposition nécessite obligatoirement de pouvoir télécharger un fichier au format PDF. Dans le cas contraire, vous devez installer Adobe Acrobat Reader sur votre ordinateur.

### **Vigilance**

La préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen professionnel.

Le Service concours unifié des SDIS d'Ile-de-France (SCU) ne validera votre inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier et de l'ensemble des pièces nécessaires télétransmises via l'espace du candidat ou envoyées par la Poste (le cachet faisant foi) pendant la période légale d'inscription.

Seul ce dossier télétransmis ou reçu au SCU, exclusivement avant la date limite de dépôt, sera considéré comme juridiquement valable. Les pièces justificatives doivent de préférence être télétransmises ou envoyées en même temps que votre dossier d'inscription.

L'impression de la page écran du formulaire de saisie n'est pas recevable. En effet, seul le formulaire d'inscription généré au format PDF, accessible après avoir validé et demandé l'impression, est valable.

### **Consignes relatives à la préinscription en ligne**

L'inscription à un concours ou un examen professionnel est une initiative personnelle qui requiert de votre part la plus grande attention.

Les consignes suivantes vous donnent toutes les indications pour procéder à cette préinscription.

- ✓ Étape 1 : lire l'intégralité des consignes puis cocher la case afin de certifier votre accord puis cliquer sur « *je poursuis* ».
- ✓ Étape 2 : saisir soigneusement les informations demandées. Aucune inscription ne pourra aboutir si l'un des champs obligatoires n'est pas renseigné. Les champs



annotés d'un astérisque sont obligatoires. Utilisez de préférence une adresse électronique personnelle active sur laquelle vous pourrez facilement accéder.

- ✓ Étape 3 : cliquer sur « *valider ma demande d'admission à concourir* » situé en bas à droite en vert.
- ✓ Étape 4 : une page récapitulative apparaît, vérifier les données saisies et noter les références de votre dossier de candidature (n° de préinscription et n° de certificat).
- ✓ Étape 5 : cliquer sur « je valide et j'imprime ma préinscription » situé en bas à droite en vert.
- ✓ Étape 6 : patienter pendant la création de votre formulaire d'inscription au format PDF. Votre formulaire est alors prêt à être imprimé. Penser également à l'enregistrer sur votre disque dur afin de pouvoir le déposer dans votre espace candidat ou de l'imprimer plus tard.
- ✓ Étape 7 : imprimer l'intégralité du formulaire si vous souhaitez faire un envoi postal et fermer le document PDF.
- ✓ Étape 8 : vous allez recevoir un courriel avec un code de vérification afin de valider l'adresse électronique renseignée dans le formulaire de préinscription
- ✓ Étape 9 : réception d'un courriel intitulé « Demande d'admission à concourir » avec la référence du n° de télinscription AAAA-XXX-YY-ZZZZ qui propose un lien pour accéder à son dossier et y déposer son formulaire d'inscription et ses pièces justificatives. Il est fortement recommandé de conserver ce courriel. Ces différents dépôts pouvant se faire de manière séparée tout en respectant les délais impartis.

Pour y accéder, il faut remplir les champs suivants :

Année = AAAA (2026)

Grade = XXX (SGT)

N° de session = YY (05)

N° de dossier = 4 derniers chiffres

Puis le N° de certificat en entier

**Attention** : le formulaire, une fois validé, n'est plus modifiable en ligne et ne peut être ressaisi. Néanmoins, si vous deviez le modifier (erreur de n° de téléphone, faute de frappe,...), vous devez directement le faire sur le dossier papier que vous aurez imprimé à l'aide d'un stylo rouge, avant le dépôt sur votre espace candidat ou en prenant contact avec le service instructeur : [scu-idf@sdis91.fr](mailto:scu-idf@sdis91.fr).

### Consignes relatives à l'envoi du dossier et des pièces justificatives

- ✓ Étape 10 : une fois l'étape 9 faite vous avez à nouveau accès à votre dossier. Il faut cliquer en haut à droite sur « Dépôt PJ ». La liste des pièces justificatives à transmettre apparaît. Pour chacune d'entre elles, cliquer sur « parcourir » pour sélectionner le document adéquat sur votre poste de travail.  
Une fois les pièces justificatives déposées dans votre espace candidat vous pouvez cliquer sur « j'ai terminé, je ferme ma session » Cela ne vous empêchera pas d'accéder à nouveau à votre espace candidat ultérieurement pour y poursuivre le dépôt des pièces.

S'il vous manque une pièce justificative (diplôme, état détaillé des services,...), il faut au plus tard à la date limite de dépôt du dossier, avoir déposé **impérativement et prioritairement** votre formulaire de préinscription dans votre espace sécurisé.



Ne pas envoyer de version papier de votre formulaire de préinscription si vous l'avez déjà télétransmis dans votre espace candidat.

En cas de difficultés techniques, de manière exceptionnelle, vous pouvez adresser le dossier de préinscription et les différentes pièces justificatives au plus tard le dernier jour délai date limite de dépôt de dossier, le cachet de la Poste faisant foi.

**DIRECTION SDIS 91  
SERVICE CONCOURS UNIFIE DES SDIS D'ILE-DE-FRANCE  
1 ROND POINT DE L'ESPACE  
91000 EVRY-COURCOURONNES**

**Attention** : les formulaires d'inscription adressés par courrier électronique ne seront pas pris en compte. Tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève, défaut d'adressage, etc...) est de la responsabilité du candidat et entraîne le rejet de sa candidature.

Il est rappelé que seul le formulaire d'inscription généré au format PDF est accessible après avoir formellement validé la procédure puis avoir demandé l'impression. Chaque demande d'inscription génère un n° de dossier unique correspondant à vos données personnelles.

**Consignes pour la réception des courriers dans votre espace candidat**

Tous les courriers officiels relatifs à votre inscription (relances, refus, validation d'inscription, convocations, résultats, etc.) seront disponibles dans votre espace candidat.

Vous recevrez une notification par courriel dès qu'un nouveau document y sera déposé.

Pour accéder à ces documents, référez-vous à l'étape 9. Une fois dans votre espace candidat, il vous suffira de cliquer sur le lien « Vous avez du courrier, cliquez ici ! ».

Tous vos courriers seront affichés sur la gauche de l'écran (notez que l'ordre de classement peut ne pas être chronologique). Pour ouvrir un document, il vous suffit de cliquer dessus.

« Le président du SDIS de l'Essonne vous informe que les données fournies par vos soins dans le formulaire d'inscription ainsi que les données inscrites sur vos pièces justificatives feront l'objet d'un traitement informatique afin que le service instructeur puisse vérifier votre admission à concourir. Elles ne feront l'objet d'aucune portabilité et seront conservées dans le respect de la durée d'utilité administrative.

En vertu de la législation en vigueur (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Pour toute information relative à la protection de vos données personnelles dans le cadre de cette collecte, vous pouvez vous adresser au scu-idf@sdis91.fr »

Mise à jour : 30-01-2026